

RAPPORT

SUR

L'ENSEIGNEMENT POPULAIRE

Présenté en réunion publique à l'Hôtel de Ville du Puy

le jeudi 6 novembre 1902

PAR

Joseph BOUTAUD

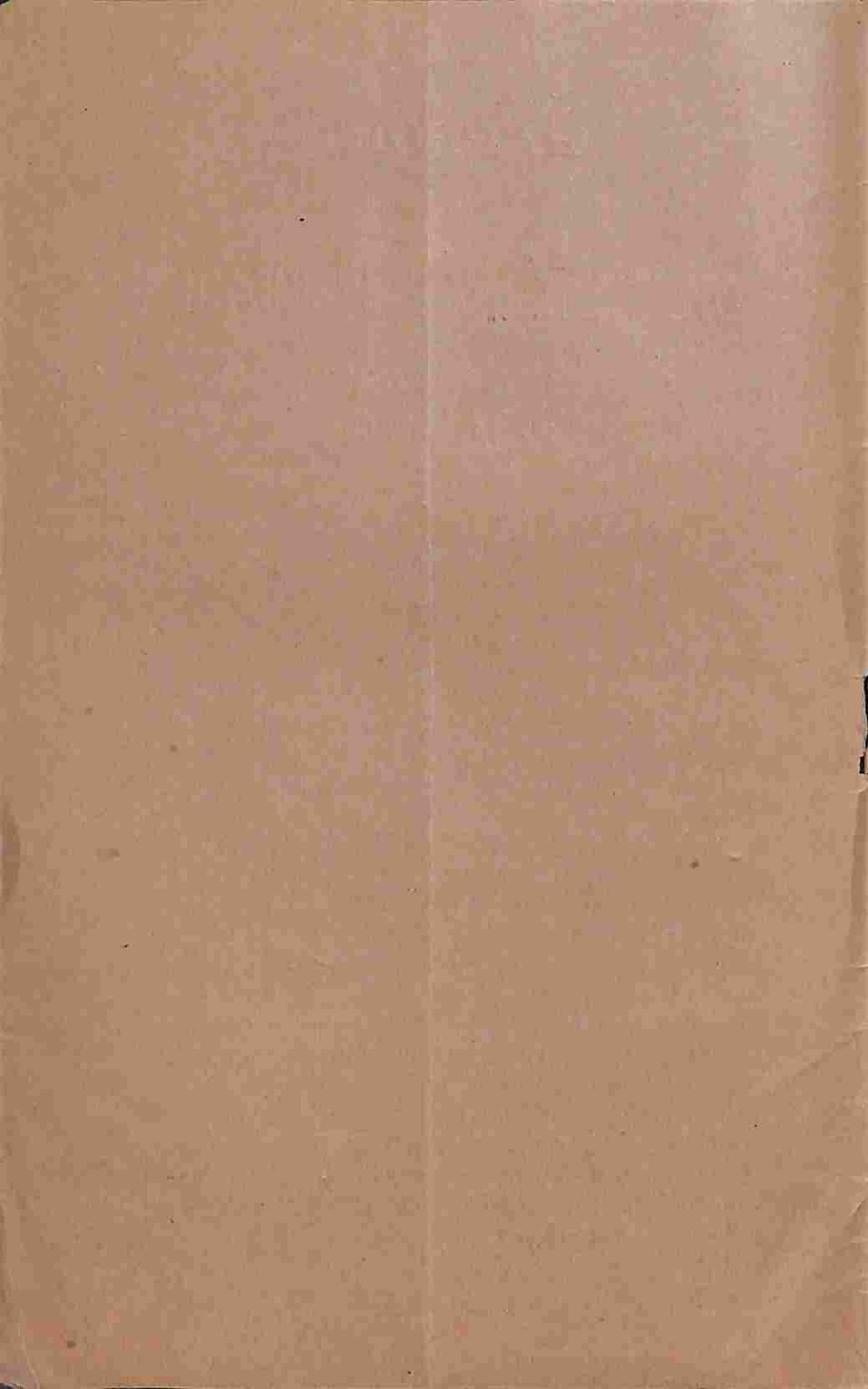
DOCTEUR EN DROIT

AVOCAT AU PUY

Prix : 50 centimes.

EN DÉPOT CHEZ L'AUTEUR

4, RUE DU PORTAIL-D'AVIGNON



AVERTISSEMENT

Ce rapport a été fait en vue de faire connaître « l'École prolongée » et d'indiquer quelques moyens de l'établir d'une façon stable soit au Puy, soit dans nos communes rurales. Je me suis principalement attaché à montrer combien cette idée de l'enseignement populaire avait préoccupé depuis quelques années tous les peuples civilisés. Et, faut-il l'avouer, c'est d'ailleurs un enfant du pays qui le reconnaît, alors que surgissent autour de notre département toutes sortes d'institutions en faveur de la jeunesse, nous ne faisons rien ou presque rien, car je persiste à croire qu'il faut procéder par méthode et tout au moins suivre l'exemple de ceux qui nous ont devancés dans l'organisation de ces Sociétés; pour une œuvre aussi complexe et aussi délicate, les efforts isolés de citoyens qu'on ne saurait trop louer de leur dévouement, n'aboutiront jamais à créer un véritable enseignement populaire. Cependant les éléments d'organisation ne manquent point chez nous : ils sont nombreux dans les deux sexes ceux qui pourraient, sans nuire à leurs travaux professionnels, consacrer leurs loisirs au fonctionnement de sociétés éducatrices où la politique doit être radicalement éliminée, où les querelles de partis sont rigoureusement interdites et qui permettent de réaliser l'union momentanée en attendant l'union définitive de toutes

les forces intellectuelles travaillant à la consolidation de la République, mais d'une République émancipatrice et largement humanitaire. Aussi, cédant aux instances de mes amis et avec l'espoir qu'il conquerra à cette œuvre des sympathies précieuses, j'ai consenti à la publication de mon Rapport. Il contient un programme d'études qui, avec le temps et au fur et à mesure que viendront les concours, peut s'appliquer à la campagne comme à la ville, tout en tenant compte plus spécialement des besoins locaux. J'y examine aussi la manière d'organiser ces Sociétés protectrices des œuvres scolaires et post-scolaires et de les fédérer par une Société départementale. Puissé-je, par cette modeste initiative, déterminer tous mes concitoyens à faire un effort pour développer l'instruction et l'éducation populaires avec lesquelles on hâtera le règne de l'Humanité affranchie de toutes les servitudes.

Le Puy, le 1^{er} décembre 1902.

RAPPORT

SUR

L'ENSEIGNEMENT POPULAIRE

MESSIEURS,

Au siècle dernier, et notamment dans les trente dernières années, tous les peuples civilisés se sont vivement préoccupés de ce qu'on pourrait faire pour continuer l'instruction et l'éducation reçues à l'école primaire à l'égard de tous ceux qui sont obligés de pourvoir dès ce moment à leur existence. Il en est résulté des institutions aux formes les plus diverses, mais que l'on rattache généralement en France à trois groupes, renfermant à peu près toutes les œuvres post-scolaires : les Cours d'adultes, les Sociétés d'enseignement populaire et les Universités populaires. Actuellement, on compte dans notre pays environ 8,000 sociétés en faveur des « Cadets de l'école ».

Vous connaissez les cours d'adultes, ils ont été réorganisés par le Décret du 11 janvier 1895; les statistiques qui sont complaisantes rapportent que nous en avons 40,000. Ce chiffre, fût-il exact, que cette institution n'aurait pas encore reçu tout le développement nécessaire, car nous devons chercher à annexer à chaque école de garçons ou de filles un cours d'adultes qui serait au moins moralement obligatoire pour tous les adolescents.

Quant aux Sociétés d'enseignement populaire, un rapport de M. Petit, inspecteur général de l'instruction publique, en porte le nombre à 1,200 dès 1899. A part trois ou quatre, elles ne datent que du dernier quart de siècle.

C'est vous dire l'intérêt qu'a porté la République à cette œuvre si essentielle de l'école prolongée, œuvre due presque tout entière à l'initiative privée, mais qui a obtenu le concours moral et même pécuniaire de l'État. Pour n'en citer que quelques-unes, signalons l'Association Polytechnique fondée en 1830 avec ses 714 cours et 14,000 élèves; l'Association Philotechnique née en 1848 avec ses 534 cours et 12,000 élèves; la Ligue française de l'Enseignement fondée en 1866, qui tend à devenir le centre de la fédération des Sociétés et des œuvres d'enseignement populaire; la Société nationale des conférences populaires fondée en 1891 qui distribue gratuitement près de 100,000 sujets de conférences à ses adhérents; l'Union française de la Jeunesse qui groupe dans ses 8 sections autour de 450 professeurs 12,000 élèves; la Société nationale pour la propagation des langues étrangères qui a donné en 1898 22 grandes conférences suivies par 3,800 auditeurs, 5 soirées littéraires et musicales avec 1,700 personnes, 6 représentations scéniques en 5 langues à 36,000 spectateurs; la Société populaire des Beaux-Arts, fondée en 1894, qui compte déjà plus de 12,000 élèves; le Cercle populaire de l'enseignement laïque fondée en 1890 qui a 10 sections, 140 cours et 2,700 élèves environ; la Philomathique de Bordeaux qui date de 1808 et dont le budget est de 95,000 francs; la Société d'enseignement professionnel du Rhône qui a un budget de 85,000 francs; la Société industrielle d'Amiens avec ses 62 cours et 12,000 élèves; l'Institut Carriat à Bourg, qui est doté d'un bel immeuble légué par un ouvrier qui s'était enrichi, la Société républicaine d'instruction et d'éducation de l'arrondissement d'Arras qui étend son action sur toutes les communes rurales, etc.

La troisième catégorie, celle des Universités populaires ne date guère que de quatre ans. L'autonomie de ces sociétés les a fait écarter du rôle et de la forme que semblaient leur avoir assignés les fondateurs. M. Gabriel Séailles, professeur à la Sorbonne, en donne la définition suivante : « L'Université populaire n'est ni un patronage,

ni une succursale des cours d'adultes, elle est avant tout une association ; l'association intellectuelle et morale d'égaux volontaires. L'idée qui est au principe de son existence est l'idée de la société meilleure qu'elle commence. Son ambition est d'aider les hommes à s'élever jusqu'à la vie humaine ; pour cela de les rendre de plus en plus capables de s'affranchir, en les libérant de la servitude intérieure qui fonde toutes les autres. » Dans un rapport, M. Charles Guieysse, secrétaire général de la Société des Universités populaires, définit l'Université populaire : « une association laïque qui se propose de développer l'enseignement supérieur populaire, qui poursuit l'éducation mutuelle des citoyens de toute condition, qui organise des lieux de réunion où le travailleur puisse venir, sa tâche accomplie, s'instruire, se reposer et se distraire. » Nous n'avons pas encore de statistique pour les Universités populaires et leurs œuvres, mais beaucoup de correspondants de ces sociétés se sont plaints que la classe bourgeoise n'ait pas répondu à l'appel des universitaires et des ouvriers dont l'union a été spontanée presque partout. J'estime que cette défiance d'une classe, qui doit être la première à s'intéresser à l'émancipation du peuple, a été pour beaucoup dans l'espèce de crise qu'ont traversée cette année les Universités populaires. Malgré les assauts qu'elles ont eu à subir, elles se multiplient et toutes les villes voisines du Puy, y compris Brioude, ont définitivement fondé leur Université populaire. On peut même dire que rien n'arrêtera cette marche triomphante, car ces sociétés sont fondées sur une base solide : l'égalité morale que chaque jour les progrès de la science et de la raison rendent de plus en plus nécessaire.

Vous pensez peut-être que ma conclusion va être de proposer la fondation d'une Université populaire ? Oui et non. Oui, car nous devons nous inspirer des principes des Universités populaires. Non, car il faudra tenir compte des besoins de notre pays et des fonds dont nous aurons à disposer. Mais, avant de voir ce que nous devons

faire, je désire rassurer les hésitants, éclairer les sceptiques et les indifférents en leur montrant rapidement ce qui se fait à l'étranger.

C'est en Angleterre que les cours du soir pour les adultes semblent s'être le plus multipliés dans ces dernières années. Au Congrès international des Sociétés d'enseignement populaire tenu à Paris en 1900, le docteur Flower a dit que les cours du soir n'avaient commencé que vers 1885 et qu'ils étaient suivis en 1899 par 500,000 élèves. A cela il faut ajouter les institutions polytechniques pour les arts et les sciences, les œuvres d'extension universitaire, les œuvres de colonie universitaire par exemple le Toynbee Hall, si richement organisé, et plus récemment les cours techniques et professionnels. Voici, d'ailleurs, comment le docteur Flower envisage le problème de l'éducation populaire : « La période de l'adolescence est à la fois celle qui est le plus susceptible de développement intellectuel et le plus exposée au danger moral. L'enfant (garçon ou fille), affranchi de la bienfaisante discipline de l'école du jour, se trouve en présence d'un monde plein d'attraits dangereux : il a du temps inoccupé à la fin de sa journée de travail, et pour la première fois de sa vie il possède un peu d'argent gagné par son propre labeur. Cela lui inspire un vif sentiment d'indépendance et de liberté qu'il a de commun avec le millionnaire. » C'est pour occuper ces loisirs que l'éminent savant anglais a fondé l'Association des cours « récréatifs » du soir qui réussit si bien qu'elle a obtenu un code spécial, lequel fut acclamé, dit-il, avec joie comme la « grande charte des écoles du soir ». Aujourd'hui, ces cours du soir sont devenus une partie intégrante du système d'éducation de l'Angleterre.

On vous a parlé ici de l'importance du commerce de l'Allemagne. Ce n'est pas étonnant quand on voit l'organisation de l'enseignement commercial et industriel dans ce pays. Ses Realschule sont assurément mieux comprises que ne l'était pas notre enseignement secondaire moderne qui avait le même but. Créé par des disciples de

J.-J. Rousseau, cet enseignement date déjà de 80 ans. Ses universités commerciales sont renommées, elles complètent admirablement l'éducation commerciale prise dans les Handelsklasse ou Écoles de commerces et dans les Fortbildungschulen ou écoles de perfectionnement. Ce sont ces dernières qui nous intéressent ici, car elles sont fréquentées par les employés de commerce. En Saxe, cette fréquentation est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans. On y enseigne l'anglais, le français, la tenue des livres, le calcul commercial, la correspondance commerciale, la géographie commerciale, souvent en plus d'autres langues vivantes, l'histoire, la connaissance des marchandises, quelquefois le change, le droit commercial, exceptionnellement la géométrie, le dessin, la littérature, l'économie politique, l'histoire naturelle. Et dire que tout cet enseignement est dû à l'initiative privée, ce qui est un peu pour nous étonner de la part d'un peuple étatiste. Si en France nous pouvons rivaliser avec n'importe quel pays pour le haut enseignement commercial, il nous manque ces écoles de perfectionnement où l'employé, le comptable même complètent leur instruction commerciale.

Ne pouvant nous étendre aussi longuement pour les autres pays, contentons-nous de rappeler que l'Autriche-Hongrie, toujours jalouse de ce qui se fait chez sa voisine, a institué des cours du soir pour les apprentis et employés qui ressemblent beaucoup aux écoles de perfectionnement. En Belgique, au 31 décembre 1899, l'enseignement technique, subventionné par le Ministère de l'Industrie et du travail, comprenait 496 institutions différentes fréquentées par 40,190 élèves et dirigées par 2307 professeurs. Ces chiffres mis en rapport de la population sont éloquentes. La Suisse a rendu ses cours d'adultes obligatoires, nous montrant que chez un peuple libre il ne faut pas craindre de limiter la liberté quand il s'agit de l'instruction de tous les citoyens, la base fondamentale de tout régime démocratique. L'Italie, la Russie, la Roumanie, l'Amérique, etc. ont organisé

récemment des sociétés de lectures, des cours du soir ou du dimanche, toujours pour réaliser cette idée qui préoccupe aujourd'hui tous les États de l'ancien comme du nouveau continent, et qu'on a si bien rendue par ces deux mots : « l'École prolongée. »

PROGRAMME D'ÉTUDES

En présence de tant de systèmes variant non seulement avec les États, mais encore dans chaque État avec les associations, en présence de la diversité des programmes qui en a été la conséquence, que devons-nous faire ? C'est le moment de rentrer chez nous, dans notre beau pays du Velay dont les touristes célèbrent à l'envi les curiosités si nombreuses. Il est vrai que parmi ceux-ci quelques chroniqueurs, étendant l'observation jusqu'à l'habitant, nous décochent parfois, d'un ton ironique ou narquois, sous forme d'études sociologiques qui n'ont rien de scientifique, quelques dures vérités dont nous devons quand même tenir compte. Il m'a donc semblé qu'à la culture spéciale ou professionnelle nous devons ajouter *la culture générale*. En cela nous ne ferons que nous conformer aux vœux exprimés en 1900 par tous les Congrès internationaux qui se sont occupés de l'éducation populaire.

Mais je tiens, dès maintenant, à déclarer que la méthode à suivre, et qui est inséparable du caractère essentiellement laïque que doit conserver l'enseignement populaire, c'est la *méthode rationnelle et scientifique*. Oui, l'éducation de notre jeunesse devra être faite de raison et de science, elle devra exercer le sens critique, si nous voulons affranchir en elle la personne humaine, c'est-à-dire dégager les facultés intellectuelles, morales et physiques de tous les préjugés qui en arrêtent le développement. Par là nous amènerons ces jeunes gens à penser, à agir par eux-mêmes ; nous augmenterons leur énergie morale avec laquelle ils s'élèveront insensiblement jusqu'à la

volonté libre, à la conscience éclairée, c'est-à-dire à la raison.

Comme culture générale, nous pourrons nous inspirer des programmes de l'enseignement primaire supérieur ainsi que l'ont fait la plupart des sociétés d'enseignement populaire. D'ailleurs, ces deux enseignements se rapprochent beaucoup par leur but qui est de compléter l'éducation générale. En prenant nos enfants à la sortie de l'école primaire, ils permettent l'un par des cours réguliers faits pendant le jour, l'autre par des cours et conférences du soir qui peuvent se prolonger au-delà du service militaire, d'en faire des citoyens libres et éclairés, des hommes capables de vaincre les difficultés que la vie leur réserve. Cette culture générale doit être en résumé l'objet d'un *enseignement intégral*. Toutefois, il faut entendre ce mot dans son vrai sens et ne pas se laisser égarer par certaines interprétations, fussent-elles de l'écrivain remarquable qu'était Henri Fouquier. Cet enseignement intégral corrélatif à la méthode rationnelle et scientifique que nous préconisons, permettra à tous nos jeunes gens, à quelque condition qu'ils appartiennent et à quelque degré d'instruction qu'ils arrivent, de posséder la clef du savoir nécessaire à la satisfaction des besoins physiques intellectuels et moraux. C'est bien là le sens que lui attribue le grand éducateur, M. Gréard, quand il dit : « l'objet de l'enseignement primaire n'est pas d'embrasser sur les diverses matières auxquelles il touche tout ce qu'il est possible de savoir, mais de bien apprendre dans chacune d'elles ce qu'il n'est pas permis d'ignorer. »

Je crois donc que nous devons chercher à organiser cet enseignement intégral pour donner cette culture générale indispensable pour bien vivre. Or, un essai a été tenté dans cette ville même. Dans les deux années 1900 et 1901-1902, nous avons eu au Puy le rare bonheur d'entendre des conférenciers à qui, présents ou absents, vous me permettrez d'adresser une fois de plus nos félicitations et nos remerciements. Vous avez remarqué comme moi que les professeurs de notre cher lycée

s'étaient prodigués, ils m'en voudraient certainement si j'insistais davantage sur leur dévouement chaque fois qu'on fait appel à leurs lumières et à leur bonne volonté. Je n'aurai garde d'oublier que l'enseignement primaire y a été dignement représenté par ses chefs; leur zèle pour l'éducation populaire ne pouvait trouver un meilleur emploi, aussi se sont-ils empressés de nous le montrer. A l'Université sont venus se joindre quelques bons citoyens, ils ont été peu nombreux, mais n'en ont eu que plus de mérite, car à leurs sujets si intéressants et si habilement présentés ils ont ajouté un démenti à ce que je signalais plus haut, à cette bouderie de la classe bourgeoise devant le rapprochement si heureux et si fécond de l'Université et de la classe ouvrière. Mais, car il y a un mais que vous devinez j'en suis sûr, je leur adresserai maintenant à tous indistinctement un reproche, le même reproche; peut-être n'est-il pas mérité, alors ils voudront bien m'excuser. En tout cas je les prie de n'y voir qu'une marque de ma sincérité, de cette sincérité qui doit être la moëlle de notre enseignement populaire. Ce reproche le voici : pourquoi ces belles conférences, si bien fréquentées puisque nous avons toujours eu salle comble, ont-elles été interrompues l'année dernière? C'est une question à laquelle je ne suis pas encore parvenu à avoir une réponse. Et, sans chercher davantage, j'ai cru devoir vous réunir pour déclarer que cet essai de conférences populaires avait reçu un trop bon accueil pour n'avoir pas de suite. Eh bien! c'est ce que nous allons examiner.

Les Conférences populaires.

Faut-il vous rappeler que c'est la Convention, « la mère de notre démocratie moderne », qui a imaginé *les conférences populaires*, elles sont inscrites dans le plan d'éducation du grand philosophe Condorcet. Dans ces derniers temps cependant, un fort courant s'est créé

contre elles, est-ce à dire qu'elles ne répondraient plus aux besoins de notre époque? Non, loin de là, partisan déterminé de la conférence populaire, j'estime qu'elle doit être maintenue; mais, comme on l'a justement fait observer, elle gagnerait à ce qu'on y apportât plus de méthode. Il est certain que des conférences sans lien les unes avec les autres, faites par des orateurs qu'on ne voit qu'une fois ne sont pas toujours fructueuses. L'orateur de passage se laisse parfois aussi entraîner à présenter son sujet sous un aspect un peu trop doctrinal. Dans une forme bien parisienne M^{lle} Dick May, secrétaire de la Solidarité du XIII^e arrondissement de Paris, nous dit que « l'enseignement par la conférence qui a été jusqu'ici l'enseignement normal de l'Université populaire n'est pas un enseignement suffisant, elle ajoute que cette méthode en pointes de diamant n'est pas celle d'un enseignement réel. Une enfilade d'exposés très généraux appliqués sur des facettes comme des « clous », n'éclairent que par fusées et ne donnent de la science que le miroitement. Notez que ce miroitement peut être inoffensif, inexact ou inappliqué, l'auditeur pourra suivre dix, trente, ou trois cents conférences, passer de la politique générale à la science pure ou à la métaphysique et ne conserver de cette farandole spirituelle que le souvenir de soirées honnêtement écoulées ou peut-être quelques notions extrêmement générales et diffuses, têtes de chapitres qu'il ne lira jamais. C'est très bien. Mais si l'auditeur est exact ou appliqué? Comment oser alors se représenter l'état d'esprits soit incultes, soit à demi cultivés, soit extrêmement cultivés, où s'entasseraient tous les soirs, sans répit, sans trêve à l'effort, sans règle et sans méthode pour la réflexion, les définitions (ou les conclusions) de toute la science, de toute l'histoire, de toutes les philosophies... »

Pour conclure au sujet des conférences, je crois que tous ceux qui sont venus à la Bourse du travail il y a deux ans, en ont gardé un trop bon souvenir pour par-

tager complètement l'opinion précédente, aussi proposerais-je de les conserver avec pleine et absolue liberté pour les orateurs de choisir leurs sujets et de les traiter en une ou plusieurs séances comme ils l'entendront. L'essentiel est qu'ils se mettent à la portée de leur auditoire pour ne pas manquer le but de notre enseignement qui est avant tout la démocratisation des idées. Il ne faut pas seulement, a-t-on dit, faire des citoyens, il faut encore faire des semeurs d'idées.

Dans certaines Sociétés on a restreint le choix des sujets de conférence aux questions d'actualité. C'est assurément exagéré. Ailleurs, on a plus heureusement inauguré *les conférences contradictoires*, elles sont très intéressantes et très efficaces à la condition qu'elles soient dirigées par un Président qui fasse appel, si besoin est, à la bonne foi et à la courtoisie de tous. *Les conférences avec vues*, vous avez pu les apprécier, c'est assez dire combien elles peuvent être recommandées. En terminant cette question des conférences, permettez-moi de dire à quelques personnes de bonne volonté qu'elles peuvent se faire au moyen de notes, du texte même, et que *de la causerie familière à la conférence oratoire*, il y en a pour tout le monde. Et, d'autre part, il n'est pas nécessaire qu'elles soient très longues : il arrive assez souvent qu'un orateur intéresse son auditoire pendant une heure et qu'ensuite il devient ennuyeux malgré sa valeur personnelle et l'importance de son sujet, tout simplement parce que les auditeurs ont perdu l'habitude de soutenir leur attention aussi longtemps et que, pour bien écouter, ils se sont plus vite fatigués. J'ai cru devoir ajouter ces réflexions pour étendre le nombre de nos conférenciers et habituer artisans et ouvriers à prendre la parole en public, comme on le fait à Paris et dans les grandes villes.

Les Cours d'adultes.

Si nous pouvons donner une large place à la conférence populaire, les quelques critiques dont elle a été l'objet vous démontrent l'utilité de ne pas borner notre action éducatrice à des conférences. Elles devront être complétées par des *cours*. Les divers Congrès dont je vous ai parlé sont unanimes à ce sujet. C'est ainsi que celui de l'enseignement des sciences sociales désire « qu'on attire le moins possible le peuple par la conférence solennelle ou simplement amusante, pour employer des méthodes d'enseignement *plus simples, plus familières* et *plus pratiques* ». Nous avons déjà parlé de certains cours auxquels on donne communément le nom de *cours d'adultes*, quoique, en réalité, ce soient plutôt les adolescents qui les fréquentent. Du moins, ce devrait être ainsi, vu le caractère obligatoire qui a été introduit dans notre enseignement primaire par la loi de 1882. Certains vont me dire que nous n'avons pas à nous occuper des cours d'adultes. C'est une erreur. L'administration qui, je le sais, fait tous ses efforts pour les établir, est obligée de compter avec l'indifférence et même l'hostilité des municipalités ou des particuliers. J'estime donc que l'initiative privée doit venir seconder ces efforts, elle a parfois une influence plus décisive et je crois que jusqu'ici elle n'a pas été suffisamment employée. Malheureusement presque tous les régimes politiques qui se sont succédé durant le siècle dernier ont prédisposé les esprits à compter en tout et pour tout sur l'État. Or, je suis heureux de me rencontrer ici avec M. Paul Deschanel, l'ancien président de la Chambre, qui a déclaré que l'avenir est à l'initiative privée. C'est pour cela que les Sociétés à organiser devront mettre au nombre de leurs travaux d'étude la question des cours d'adultes. Et, pour commencer, je vais poser le problème tel que je le comprends. Il y a tout d'abord la catégorie dite des illettrés qui, je n'ose le dire, se chiffre encore

par 4 0/0 pour la France, et, si j'en croyais mes observations, se chiffrerait par une proportion encore plus grande pour notre département. A ces déshérités les cours d'adultes sont indispensables, ils devraient être obligatoires car nous pourrions dire, comme un philanthrope suédois, que « nous ne sommes pas assez riches pour permettre à un enfant de grandir dans la misère, de devenir un vagabond et une honte pour la société ». Il y en a d'autres qui doivent fréquenter les cours d'adultes : les enfants qui sortent de l'école primaire n'ont pas tous leur certificat d'études primaires ; d'autres ont emporté un bagage scientifique si léger que c'est comme s'ils n'avaient point fréquenté l'école. Voilà, à mon avis, des éléments suffisants pour alimenter les cours d'adultes, car ici le nombre accroît les difficultés pour bien organiser ce service ; je n'hésite donc pas à éliminer tous les élèves munis du certificat d'études. C'est, qu'en effet, pour remplir notre tâche bien consciencieusement, il faudrait presque autant de maîtres que d'élèves, ceux-ci étant en quelque sorte des malades auxquels on ne peut donner le même traitement, ce qui a fait donner aux cours d'adultes le nom beaucoup plus exact de *cours de réparation*. Je me rappelle, vous me permettrez ce souvenir personnel, d'avoir été moniteur dans un cours d'adultes. J'avais dix ans et dame je n'enseignais pas l'algèbre ou la trigonométrie. Nous étions trois moniteurs et le maître dans la même salle pour une vingtaine d'élèves. On ne perdait pas une minute pendant les deux heures que durait le cours et, cependant quels médiocres résultats nous obtînmes ! Ce petit exemple vous montre combien dans la pratique nous sommes loin de cette conception, la seule pouvant réaliser la solidarité qui doit exister dans l'éducation comme dans l'économie sociale. Je ne saurais donc trop vous recommander d'aborder l'étude de cette question importante des cours d'adultes, non pour fixer un programme d'études, ce qui rentre dans la compétence du corps enseignant, mais pour chercher les moyens de

donner à ces cours une nouvelle activité, soit en invitant personnellement tous ceux qui en ont besoin à les fréquenter régulièrement, soit en intervenant auprès des municipalités, des pouvoirs publics et des particuliers pour subventionner ces cours. N'oublions pas que notre responsabilité y est engagée car il ne s'agit encore que de donner à ceux qui en ont été privés cette somme de connaissances élémentaires qui a été reconnue nécessaire pour tout citoyen par la grande majorité des États modernes.

Les Cours spéciaux.

Les conférences populaires, avons-nous dit, doivent être complétées par des cours que nous appellerons *les cours du soir*, ou *cours spéciaux* pour les distinguer des précédents quoiqu'ils puissent être fréquentés par les adultes aussi bien que par les enfants de 13 à 20 ans. Certains même de ces cours peuvent recevoir la clientèle des cours d'adultes. Vous voyez de là le contingent immense qui doit former le recrutement de ces cours tant dans notre ville que dans nos communes rurales. Et l'organisation de ces cours est d'autant plus nécessaire que dans tout le département nous ne possédons que deux écoles primaires supérieures et elles ne sont pas au Puy, celles-ci d'ailleurs ne sauraient en dispenser. Dans beaucoup de sociétés on a divisé les cours en quatre sections : philosophique, scientifique, littéraire, artistique ; d'autres sociétés ont adopté une division qui me semble préférable, celle des cours correspondant à l'éducation morale, à l'éducation physique, à l'éducation littéraire, à l'éducation scientifique, à l'éducation sociale, à l'éducation artistique et à l'éducation familiale.

L'éducation morale comporterait avec des cours de morale proprement dits, des cours d'instruction civique et des cours philosophiques. Les instructions officielles méritent d'être consultées pour cet enseignement ; elles prescrivent de fortifier, d'enraciner dans

l'âme des élèves, pour toute leur vie, en les faisant passer dans la pratique quotidienne, ces notions essentielles de moralité humaine communes à toutes les doctrines et nécessaires à tous les hommes civilisés. Il ne faut pas oublier non plus que, dans une éducation démocratique, *morale et instruction civique ne font qu'un et font le principal à quoi tout le reste de l'enseignement doit être soumis*. Vous trouverez avec moi qu'il est inutile d'insister sur l'importance ou plutôt sur la nécessité de tels cours.

L'éducation physique exigerait des notions d'*hygiène* et de *médecine* élémentaires, des cours de *gymnastique*, de *tir*, d'*escrime* et même des cours de *danse*. On pourra trouver que, si les cours de gymnastique méritent d'être remis en honneur dans cette ville où jadis se trouvait une société qui a eu ses jours de splendeur; il n'en est plus de même des cours de danse, celle-ci s'apprenant toute seule. Je crois que l'on se trompe car, autant que j'ai pu en juger, on danse beaucoup moins qu'autrefois et on danse très mal. Sans vouloir restaurer les danses lascives des esclaves athéniennes ni populariser les danses serpentine de nos modernes Kursaals qui poussent plutôt à la démoralisation, je vous déclare bien franchement que je voudrais voir toute notre jeunesse se livrer de bon cœur à la danse vraiment française, par exemple à cette belle bourrée d'Auvergne, avec l'idée non d'en faire une occasion de potin mais d'y trouver à la fois une distraction artistique, hygiénique et surtout morale. Je ne sais si mes observations sont bien justes, mais il m'a paru qu'en général la danse détourne de la boisson et d'autres distractions plus malsaines, ce qui confirmerait mon opinion sur la nécessité de la répandre le plus possible. A ce chapitre de l'éducation physique il y aurait beaucoup à ajouter; ainsi *jeux de boules, jeux de quilles, jeux de billards* sont délaissés pour se rassembler autour de la dive bouteille et cela par les plus jeunes adolescents. Et pourquoi ne pas établir un *foot ball* où viendraient se confondre jeunes

gens de toutes conditions comme cela se pratique à Lyon et à Paris et peut-être ailleurs? Je quitte ce sujet de l'éducation physique dont je n'ai pas à examiner ici tous les avantages et pour laquelle on ne fera jamais assez.

L'éducation scientifique comporterait des notions de *sciences physiques et naturelles*, de *mathématiques* et de *comptabilité*. Au congrès international de l'enseignement technique en 1900 à Paris, on a émis le vœu que d'une façon générale l'enseignement scientifique technique soit strictement limité aux matières indispensables et de plus en plus orienté vers les *applications pratiques modernes* de manière à s'adapter facilement aux besoins locaux. Ce vœu adopté à l'unanimité par les savants français et étrangers présents à ce Congrès me dispense de tout commentaire sur cet enseignement. Cependant, je crois devoir insister sur la comptabilité. En Italie elle fait partie de tous les programmes scolaires; en Allemagne, nous avons vu combien on s'en occupe, en Angleterre, en Belgique elle figure dans tous les cours d'adultes; partout on a reconnu que la comptabilité était indispensable et cela non seulement dans toutes les branches de l'industrie, mais encore dans le ménage, dans l'intérieur de la famille pour ce budget qu'on a parfois tant de peine à balancer. Quelques esprits même éminents ont ri au projet qui a été présenté de l'enseigner dans nos écoles primaires; sans faire œuvre de prophète, je crois pouvoir vous dire que le moment approche où elle sera reconnue nécessaire, même à ce paysan qui ne dépense pas tous les jours, qui n'achète pas tout, mais qui aurait besoin de se rendre un peu plus compte de l'argent qu'il faut confier à ses terrains pour en améliorer les rendements. Cet enseignement se réduira à des notions accompagnées d'explication sur les marchandises, leur origine, sur les transactions, etc.

Pour *l'éducation sociale*, il faudrait des cours sur *l'économie sociale* dont on s'occupe tant dans tout le monde civilisé, des notions d'*économie politique* pour

détruire les formules trompeuses dont vous parlait celui qui a fait la première conférence populaire au Puy, M. Favier, des cours d'*Histoire contemporaine* et de *Géographie politique et économique*, des *notions de droit* et surtout de *droit constitutionnel* ou *législation ouvrière et économique*. Un congrès spécial s'est réuni à Paris, en 1900, pour l'enseignement des sciences sociales, et on s'est demandé ce qu'il fallait entendre par sciences sociales. Quoiqu'on n'ait abouti à aucune définition bien précise, je vous citerai celle qu'a proposée M. Lexis, Professeur à l'Université de Göttingen : « Les formes de la vie de société, les réactions réciproques des divers groupes d'intérêts dans la Société même, le processus très compliqué de l'économie publique, les manifestations de la vie physique et intellectuelle de la société qui affectent la forme de phénomènes collectifs, tels sont les sujets d'études des diverses sciences particulières que l'on peut désigner par le vocable commun de sciences sociales. » De son côté, M. James, professeur, à l'Université de Chicago, insiste sur la nécessité de l'éducation sociale : « les sciences politiques et sociales dit-il ou, pour mieux dire, l'étude des questions examinées par ces sciences, doit servir de moyen d'éducation et d'instruction à tous les degrés de notre système universitaire depuis l'Université jusqu'au Kindergarten (salle d'asile) ». Enfin, M. Crouzet, professeur au lycée de Toulouse, nous donne aussi son avis sur ce nouvel enseignement : « on a enrégimenté des soldats, cultivé des électeurs, embrigadé des ouvriers, mais insuffisamment formé des citoyens ; la Patrie, la République, le Travail, faits pour nous unir, nous ont plutôt séparés et la défiance d'autrui est peut-être le sentiment le plus français. C'est la raison d'être de l'enseignement social qui voudrait assurer à l'idée de l'Union pour la vie une fortune aussi rapide qu'a été celle de la lutte pour la vie, bref, faire de la solidarité une idée consciente et active de l'espèce. Il parle d'un principe de justice, donner à tous les mêmes moyens de dégager et de fortifier leurs

personnalités pour aboutir à la réalisation suprême de la justice par la conservation des puissances personnelles au bien de tous. Faire des individus forts est une œuvre de justice partielle qui, si on les fait en même temps sociaux, créera la justice totale. »

Vous voyez Messieurs quel vaste champ offre l'éducation sociale à la sagacité des hommes qui ont le désir de hâter le règne de la fraternité humaine, de la justice sociale, de la solidarité.

Comme *éducation littéraire* nous aurions des *lectures d'auteurs avec commentaires*, des *lectures expressives*, des *ré citations* même, celles-ci n'étant d'ailleurs que des lectures expressives sans livre. Si je recommande plus spécialement les lectures à haute voix et expliquées, c'est qu'elles deviennent chaque jour plus nombreuses dans les Sociétés d'enseignement populaire, si bien qu'il s'est fondé à Paris, une société pour propager l'étude de la lecture à haute voix et de la diction et faire connaître les belles œuvres de la littérature française. Il y a là un excellent exercice physique pour la voix, fortifiant le poumon et le larynx. Elles sont en outre un puissant moyen d'instruction, car ceux qui écoutent s'instruisent autant que celui qui lit. Ainsi donc, avec deux ouvrages un pour le maître et l'autre circulant d'élève à élève, lisant chacun à leur tour, et avec un choix préalablement fait d'œuvres littéraires, on obtiendrait un enseignement récréatif, littéraire et moral.

Nous arrivons à l'*éducation artistique*. Il y a tout d'abord la *musique*. Vous vous rappelez l'excellente soirée qui, je crois, a clôturé les conférences de l'année dernière. Elle était très bien comprise, mais elle demande à être complétée par la distribution à l'entrée de la salle d'une simple feuille où seraient écrites deux ou trois romances, chansonnettes ou autres œuvres musicales qu'on apprendrait aux auditeurs eux-mêmes en accompagnant le chant de quelques notions théoriques sur la musique. Je suis certain que vous verriez avec plaisir disparaître certains chants qui n'ont rien

d'harmonieux et surtout remplacer ces obscénités, prises je ne sais où, qu'on entend dans les rues et qui franchissent parfois le seuil de la famille, par des études musicales dont la beauté ne le cède qu'aux sentiments de haute moralité qu'elles peuvent inspirer. Et encore avez-vous remarqué combien est mal chantée *la Marseillaise*, ce chant sublime qui, au dire de Michelet, brisa le trône au 10 août.

Au congrès international de l'Enseignement populaire de 1900, on a préconisé l'enseignement pratique de l'*histoire de l'art*. Or, nous avons ici un musée et des monuments que beaucoup de villes nous envieraient, et, dans les alentours du Puy, combien de choses artistiques à voir; ne serait-il pas possible d'organiser quelques visites ou excursions collectives où l'on donnerait quelques notions de l'histoire de l'art? Il y aurait encore un moyen de compléter ces connaissances sommaires sur l'art et sur l'histoire de l'art: la photographie et la gravure sont si répandues aujourd'hui que je me demande pourquoi nos jeunes étudiants ou les visiteurs des grandes musées ne constitueraient pas une collection qui s'augmenterait d'année en année et qui serait un vrai trésor pour l'enseignement pratique de l'art. A leur tour, les artistes ponots pourraient répandre ces richesses artistiques dans la campagne, dans nos écoles primaires. Voilà ce qu'on peut appeler la mutualité intellectuelle et voilà l'idée qu'il faut répandre autour de nous.

Écoutez plutôt M. Ernest Aves, un délégué de la Grande-Bretagne au congrès de l'Enseignement des sciences sociales au sujet du musée d'art de Manchester: « Dans aucune autre ville, le besoin ne se faisait plus sentir d'une exposition systématique des œuvres d'art que dans cette grande cité manufacturière qui, ajoutons-le, se distingue déjà par *l'admirable organisation de toutes espèces de cours du soir*. L'œuvre du musée de Manchester date de 1877 et on peut dire qu'elle a créé la méthode la plus grandiose et la plus systématique qui ait

jamais été appliquée dans une grande ville pour apprendre à la masse du peuple à comprendre et à admirer le charme de la nature et les formes les plus belles et les plus intéressantes du travail humain.

« Le musée contient les collections suivantes : collection de peintures avec texte explicatif, montrant le développement de l'art pictural à ses diverses époques, depuis les troglodytes jusqu'à nos jours ; — collection de tableaux retraçant l'histoire de la sculpture et de l'architecture ; — collections reproduisant l'histoire et l'évolution des procédés des arts d'imitation comme la gravure sur bois, l'estampe, la gravure à l'eau forte, la lithographie. Cette collection comprend aussi des ouvrages décrivant les procédés, les divers outils spéciaux, etc. ; des tableaux représentant les plantes sauvages et les plantes cultivées, des arbres, des papillons, des oiseaux et autres animaux ; des paysages des plus beaux sites des environs de Manchester et d'ailleurs ; des tableaux représentant les parties les plus intéressantes de la surface de la terre, volcans, déserts, plages et falaises ; — tableaux de scènes historiques et d'actions héroïques, portraits de personnages historiques et de célébrités locales ; — images pour les enfants, contes illustrés ; — échantillons de sculptures de tissus, d'ouvrages métalliques, de poteries, de verreries, objets simples destinés à guider le peuple dans le choix des objets de ménage.

« A ajouter à cela 250 collections de tableaux pédagogiques qui sont prêtés gratuitement aux écoles primaires de Manchester.

« Le programme tout entier de notre musée d'art de Manchester, écrit M. T.-C. Horsfall, le trésorier du musée, est basé sur cette conviction que *l'action sociale de l'art peut être très puissante et très profitable*. L'œuvre accomplie dans le musée et à propos du musée (les causeries sur les peintures, faites aux enfants pendant les classes et aux visiteurs adultes) constituent des efforts pour faire servir l'art à des buts pédagogiques.

« Les collections du musée ont été choisies et expliquées : 1^o de façon à permettre à des gens absolument ignorants en art d'acquérir des connaissances et des habitudes nécessaires pour devenir sensibles aux meilleures influences des œuvres d'art ; 2^o la connaissance de la beauté, de la créature et celle des belles œuvres de l'homme et des nobles existences humaines.

Voici, Messieurs les artistes de notre ville, un programme de travail et d'études auquel vous devez attacher votre nom et que les générations futures continueront, entraînées par votre exemple et par les conséquences heureuses qui ne tarderont pas à se faire sentir.

Au point de vue de l'éducation artistique, il y aurait encore beaucoup à dire et à faire, mais il y a quelque chose de plus élémentaire qui acquiert de l'importance par suite de l'application industrielle qui peut en être faite dans notre pays. Je veux parler du *dessin* et de la *composition décorative*. Vous connaissez certainement mieux que moi cette grosse question de la dentelle, passementerie, broderie, etc. ; cependant, j'ai eu l'occasion de lire tout récemment plusieurs études concernant notre industrie. Je crois même qu'une de ces études a paru dans la *Haute-Loire*. Il y a ici ce que j'appellerai un préjugé : j'ai entendu dire couramment qu'il ne nous fallait que des dessinateurs ; et l'on ne s'occupe nullement de faire l'éducation artistique de la femme. Aussi qu'en résulte-t-il ? C'est que la plupart de nos dentellières gagnent dix ou douze sous par jour pendant que, dans le Nord et dans l'Est, elles ont triplé, quadruplé leurs salaires. Les dentelles en couleur de Normandie procurent des salaires de 2 fr. 50 à 3 francs par jour et en Franche-Comté des ouvrières villageoises gagnent de 8, 10 à 12 francs par jour avec leurs dentelles Renaissance. C'est que celles-ci créent ou modifient leurs dessins, elles sont artistes. Chez nous, au contraire, combien de femmes se trouvent arrêtées par l'impossibilité de dessiner ce que leur dicte l'imagination. Pensez-vous

que si elles avaient reçu dès le jeune âge une culture artistique, si elles avaient fait du dessin tout au moins, avec les dispositions naturelles que certaines possèdent, avec des albums de modèles, d'ornements, de fleurs qui auraient dû être mis à leur disposition, nous n'aurions pas un contingent d'artistes suffisant pour renouveler fréquemment nos modèles; car, à mon sens, nous devons diriger nos efforts vers la dentelle artistique si nous voulons relever notre industrie de la crise qui dure depuis si longtemps. Il y a donc des cours de dessin et de composition décorative à créer pour les deux sexes, il faut faire des albums de dentelles, des collections de gravures, de paysages, de fleurs. Il semble, en effet, que la botanique devient chaque jour plus indispensable à tous ces ouvriers et ouvrières du fait de son application actuelle aux ouvrages d'art.

Avec l'éducation familiale nous complétons la culture générale à donner à nos adolescents et adultes. On s'est enfin aperçu, à la fin du XIX^e siècle, qu'on pouvait enseigner à la jeunesse l'art d'élever les enfants dans la famille. « N'est-ce pas une chose monstrueuse, dit le grand sociologue anglais H. Spencer que le sort d'une nouvelle génération soit abandonné au hasard d'habitudes irréfléchies, aux suggestions de nourrices ignorantes, aux préjugés des grand'mères?... Que de parents entreprennent la tâche difficile d'élever des enfants sans avoir jamais songé à se demander quels sont les principes de l'éducation physique, intellectuelle et morale, qui doivent leur servir de guide, cela ne nous inspire ni étonnement à l'égard des pères, ni pitié à l'égard des enfants, leurs victimes. » Écoutons encore le grand pédagogue américain Channing : « Elever parfaitement un enfant demande plus de réflexion, plus de sagesse peut-être que le gouvernement d'un Etat, par cette simple raison que les intérêts et les besoins politiques sont plus saisissables, plus grossiers, plus sensibles que le développement de la pensée et du sentiment ou que les lois subtiles de l'âme. Et cependant Dieu a chargé également

tous les hommes de cette œuvre la plus grande qui soit sur terre. » Pour être juste cependant on ne peut traiter cette question de l'éducation familiale sans rappeler les noms de M^{me} de Maintenon, M^{me} Guizot, M^{me} Necker de Saussure, Miss Edgeworth et quelques autres femmes distinguées. Mais leurs œuvres plutôt faites pour l'éducation de la bourgeoisie telle qu'elle était alors, tout en nous laissant des conseils excellents dont on peut tirer profit, ne nous donnent pas un plan d'éducation familiale, tel qu'il doit être enseigné dans nos sociétés d'éducation populaire. Une société pédagogique vient de se former à Paris, 47, rue Gay-Lussac, à l'instar de la grande Ligue belge fondée par M. Proost, professeur à l'Université de Louvain, de la Société nationale des parents pour l'éducation en Angleterre, et des nombreuses associations de parents en Amérique. Toutes ces sociétés ont tracé un programme d'éducation familiale qui pourra être utilisé par ceux qui voudront bien se charger de cet enseignement.

Vous voyez, Messieurs, par le chemin que nous avons déjà parcouru, combien nous avons à faire, et cependant avec tous ces cours nous n'aurons accompli qu'une partie de notre tâche, car il faut encore songer à la *culture professionnelle*. Nous devons, en effet, chercher à faire de bons ouvriers comprenant leur travail et aptes à le bien faire, des commerçants éclairés et ayant l'âme des affaires, des agriculteurs déterminés à rompre avec la routine. Mais, va-t-on me dire, il y a déjà une école municipale professionnelle et il va se créer une école pratique de commerce et d'industrie. C'est très bien. Nous devons en être enchantés, car ces écoles professionnelles se répandent depuis quelques années, il faut donc qu'on en ait reconnu l'utilité. Mais je crains, malgré la liberté qui est laissée aux villes d'établir leur programme d'études suivant les besoins locaux, je crains, dis-je, que nombre de professions n'y puissent trouver l'école d'apprentissage qu'on cherche à substituer à l'apprentissage à l'atelier. D'autre part, ces écoles ne com-

portent que trois années d'études, c'est-à-dire de 13 à 16 ans, j'ose donc espérer que pour les jeunes gens qui resteront au Puy, il se créera, dans cette école, des cours du soir qui seront la continuation de leurs études, cours qui devront être organisés par l'initiative privée en faisant appel au dévouement des maîtres qui seront à la tête de l'école. Enfin, tous les enfants qui sortiront de l'école primaire n'iront pas à cette école. Peut-on même dire que ce sera la majorité? Et comme l'apprentissage à l'atelier ou au magasin devient chaque jour plus insuffisant à cause des progrès de la science et de la concurrence redoutable en face de laquelle nous nous trouvons, soit avec les puissances étrangères, soit même avec nos compatriotes, il s'ensuit qu'un enseignement à la fois technique et professionnel devient indispensable et que ce serait nous exposer à une grande infériorité si on le négligeait davantage. Ainsi, en Suisse, les contrats d'apprentissage forcent les parents ou les patrons à envoyer les enfants à l'école du soir et il y a des inspections fréquentes pour s'en assurer. Nous avons vu qu'en Belgique, il y avait 496 institutions pour l'enseignement technique. En Angleterre, les écoles du soir, pour les apprentis, complètent l'apprentissage industriel; elles donnent un enseignement théorique qui s'ajoute aux connaissances pratiques reçues dans les ateliers ou les fabriques. En Italie, on trouve aussi l'enseignement technique très développé. En France enfin, nombre de sociétés d'enseignement populaire ont établi des cours techniques et professionnels. De plus, un vœu a été voté au Congrès international de 1900, que des cours du soir soient annexés aux écoles pratiques de commerce et d'industrie.

On confond souvent ces expressions : enseignement technique et enseignement professionnel, elles ont cependant, dans la langue officielle, une petite différence. Ainsi, on appelle enseignement technique celui qui ne comporte que des cours théoriques; tandis que l'enseignement professionnel doit être méthodique et complet, c'est-à-dire comprendre la théorie aussi bien que la pra-

tique et les connaissances accessoires qui peuvent rendre l'ouvrier habile.

L'enseignement commercial comporterait des cours d'*arithmétique commerciale*, des *cours de tenue de livre et comptabilité*, des *notions de législation commerciale*, des *notions sur les marchandises*, des *cours de correspondance commerciale*, des *cours de géographie commerciale*, des *cours de calligraphie*, de *sténographie*, de *dactylographie*, des *cours de langues vivantes*, avec correspondance internationale ou par le moyen des salons de conversation, enfin, un *bureau commercial* dans lequel un certain nombre d'élèves, par un roulement bien combiné, pourraient apprendre à diriger plusieurs maisons de commerce. Et qu'on ne vienne pas nous dire que les Anglais sont les premiers commerçants du monde, alors que l'enseignement commercial y est très peu développé. C'est vrai, ils ont cru pendant longtemps que les commerçants se formaient par le maniement des affaires; mais, depuis quelques années, ils ont compris que l'éducation commerciale ne suffisait pas et ils ont institué des écoles de commerce pour tous les degrés, afin d'acquérir une instruction plus approfondie en matière commerciale. A nous de ne pas nous attarder à une méthode reconnue insuffisante par tous les peuples commerçants.

L'enseignement industriel comprendrait des cours de *manipulation* et de *travaux manuels*, des notions positives ou artistiques qui forment la *partie technique de la profession*, des *visites dans les ateliers et les fabriques*, des *notions de législation sur la protection des travailleurs*... Enfin, comme complément à cette culture professionnelle, on pourrait créer des *cours de renseignements professionnels techniques ou commerciaux*, à côté des cours d'enseignement général existants, pour répondre aux demandes des familles comme cela se pratique tout spécialement à la Société des laboratoires Bourbouze, à Paris.

Messieurs, à ce programme d'enseignement populaire,

il faut encore ajouter quelques *cours spéciaux aux jeunes filles*. Ici, nous devons envoyer nos respectueux hommages à cette Société de dames qui veulent bien enseigner la couture aux fillettes de la ville, et les féliciter de nous donner l'exemple de la persévérance, en poursuivant leur œuvre sans bruit mais sans défaillance. Des renseignements plus précis obtenus à la dernière heure me permettent de vous dire que cette Société s'impose de lourds sacrifices, puisque la cotisation est de 5 francs, qu'à la couture on a ajouté des petits cours qui commencent à être bien suivis, qu'en un mot, cette jeune Société promet beaucoup pour l'avenir. J'ai donc bien raison de vous la proposer comme exemple. Et si j'insiste sur cet enseignement populaire des jeunes filles, ce n'est pas pour indiquer à ces dames ce qu'elles ont à faire car elles le savent sans doute mieux que moi. Mais comme notre action éducatrice doit s'étendre à la campagne par le moyen d'un Office central dont nous parlerons plus loin, il est bon que vous soyez aussi renseignés sur les besoins physiques, intellectuels et moraux de nos compagnes.

Vous n'ignorez pas que la femme prend chaque jour un rôle plus grand dans la vie sociale : on a trop négligé jusqu'ici l'importance de l'action féminine dans la société. Les sociétés d'enseignement populaire ne doivent donc pas se désintéresser de l'éducation de la femme, elles doivent s'inspirer de ce principe que plus on élèvera le niveau intellectuel de la femme, plus s'élèvera le niveau intellectuel de l'humanité. « Être épouse et mère, a dit M. Legouvé dans *l'Éducation sentimentale*, c'est guider et élever, par conséquent, c'est savoir. Sans savoir, pas de mère complètement mère, sans savoir pas d'épouse vraiment épouse. » Vous savez, d'autre part, Messieurs, combien est dure la condition de la femme ouvrière, combien la vie moderne sème sur son chemin de « marchandes de sourires », que, fussent-elles des Phrynés Athéniennes ou des Ninons, il faut plutôt plaindre que blâmer. Et je ne parlerai pas de ces misé-

rables, paresseuses ou alcooliques, qui n'ont de la femme que la forme humaine ! Déjà les administrations publiques, les Banques emploient les femmes, elles viennent d'entrer dans les ministères ; on a aussi créé pour elles quelques écoles pratiques de commerce et d'industrie. Incidemment, à propos de l'éducation artistique, j'ai parlé de cours à organiser pour les jeunes filles, mais la plupart des cours et conférences que nous avons énumérés peuvent être communs aux deux sexes, car *il faut aussi faire l'éducation générale de la femme*. Ici, nous ne nous occuperons plus que des études spéciales à son sexe. Or, voilà ce que M^{lle} Henriette Meyer, au Congrès international de l'enseignement populaire en 1900, nous dit : « Toute femme doit être la bienfaitrice de son foyer, pour cela, il faut qu'elle sache ce qu'est l'hygiène domestique, comment elle doit soigner un malade ou un blessé quand l'intervention du médecin n'est pas nécessaire ; elle doit savoir avec peu faire une cuisine saine et économique, tirer parti de tout si ses ressources sont limitées, pouvoir au besoin laver son linge et le raccommoder, et rester cependant la femme de goût qui sait rendre agréable l'intérieur le plus modeste... Il n'est pas inutile de savoir dessiner, afin de parer avec grâce les murs de la chambre, de pouvoir travailler à un ouvrage d'ornement, de savoir chanter, pour montrer sa bonne humeur ; tout cela peut aller ensemble, et si la femme possède toutes les qualités qui font d'elle une excellente mère de famille et une bonne épouse, si l'homme reconnaît la valeur d'une telle compagne, s'il l'estime et la respecte, s'il contribue à lui rendre la tâche aisée et agréable, n'auront-ils pas trouvé tous deux, à peu de frais, le véritable bonheur ? » Que d'enseignements à tirer de ce tableau ravissant de la vie de famille. Je ne veux retenir que la *science du ménage* qu'une femme de quelque condition que ce soit ne doit pas ignorer, à fortiori dans les maisons où elle peut apporter une économie à ajouter aux modestes ressources du budget. L'éducation ménagère ne doit pas seulement se faire dans la famille,

par tradition ou routine, elle doit se faire aussi à l'école, sous forme de cours théoriques et pratiques. En Belgique, il y a déjà 300 écoles ménagères où l'on fait payer aux élèves 2 francs d'entrée. On trouve à Londres des cuisines scolaires où 44,000 fillettes apprennent à préparer les aliments et des ateliers de blanchissage où 24,000 autres fillettes s'exercent à laver le linge sous la direction d'institutrices préparées spécialement à cet effet. En Suède, garçons et filles vont à la même école jusqu'à 10 ans, et font les mêmes travaux de tricot, de couture, de raccommodage, ce sont les instituteurs et institutrices qui donnent cet enseignement ménager; ils passent, à cet effet, une quatrième année à l'Ecole normale. En Roumanie, dès 1885, a été introduit l'enseignement ménager. Partout, aujourd'hui, cet enseignement fait l'objet de cours suivis et réguliers, et si en France, il n'a pas reçu de consécration légale, il est déjà établi dans nombre d'établissements, notamment dans des lycées de jeunes filles. Il est donc essentiel de comprendre, dans notre enseignement populaire, l'éducation ménagère. La définition qu'en donne M. Quénardel, directeur de l'Ecole normale de Caen, fixera les personnes qui voudraient prendre l'initiative de ces cours, elle a été adoptée par le Congrès de 1900; la voici : « L'enseignement ménager consiste dans l'ensemble des connaissances théoriques et pratiques indispensables à toute maîtresse de maison pour diriger son ménage. Il comprend l'achat et la conservation des aliments, la préparation des mets, l'art de dresser une table, la couture, la coupe, le blanchissage, le repassage, l'entretien des vêtements et des meubles d'un appartement, l'hygiène de la maison et l'art de l'embellir, l'hygiène des enfants, les soins aux malades, l'éducation de la première enfance. » De ce programme je n'insisterai que sur un point, les cours à établir pour former des infirmières ou gardes-malades. A Bordeaux, M^{me} Momméja, directrice de l'hôpital protestant, fait de véritables cours dans ce but; comme elle peut y ajouter la pratique, son enseignement

est complet. MM. les docteurs ne me démentiront certainement pas si je vous dis qu'il y a beaucoup à faire au point de vue des soins à apporter aux malades. Nous avons, mais à la ville seulement, des congréganistes qui sont, pour la plupart, très dévouées ; outre que le nombre en est insuffisant, il n'y a guère que les maisons aisées qui peuvent se les payer, car, dans un ménage d'ouvriers, une bouche de plus à nourrir, quand le père de famille est au lit, c'est souvent impossible. Il n'y a donc pas d'hésitation à déclarer que *toute femme doit apprendre à garder et à soigner les malades*. Sans doute, l'affection qu'on a pour les siens fait recourir à mille petites précautions qu'on trouverait en vain chez une excellente infirmière, elle réconforte les malades et cette influence morale peut améliorer leur état physique ou apporter quelque adoucissement à leurs souffrances ; mais il y a des choses essentielles à savoir, pour donner en temps utile tous les soins nécessaires aux malades, c'est cela qui manque et comme la vie peut dépendre quelquefois d'une négligence, il importe de donner à toutes les femmes à la fois le savoir et le pouvoir, c'est-à-dire les connaissances indispensables à toute infirmière et, par un peu de pratique dans les hôpitaux, ou auprès des malades en famille, l'esprit de ponctualité, d'attachement à l'observation rigoureuse de toutes les prescriptions médicales. Et en allant plus loin, si nous considérons la contingence des faits sociaux, combien de femmes qui grouillent dans certains quartiers et pâtissent de misère, sinon de paresse, trouveraient là un emploi lucratif qui les relèverait à leurs yeux, comme à ceux de la société ; en même temps, elles combleraient une lacune sociale, celle des garde-malades laïques, qu'il est parfois impossible de se procurer.

Au point de vue professionnel, je n'aurais rien de particulier à ajouter si les exigences de la vie moderne ne faisaient pas de chaque atelier un ouvrage dont la femme sort, ne sachant que la dixième ou centième partie de son métier, incapable souvent de fabriquer un vêtement,

un objet dont elle a fait certaines parties depuis des années. C'est aux cours du soir ou du dimanche que la jeune fille doit aller réparer ce vice social, inhérent à l'état économique du monde civilisé.

Vous voyez, Messieurs, combien est grande notre tâche à l'égard de l'autre sexe, combien nous avons à faire pour l'éducation de la femme à laquelle, je le répète, on ne songe pas assez.

Quelques mots seulement sur la question des *cercles militaires* qui vient encore d'être amplement traitée au Congrès à Lyon de la Ligue de l'Enseignement. Tout d'abord, je n'admets pas les cercles purement militaires, je réproouve ensuite, de la façon la plus énergique, l'aumône qu'on leur ferait de papier à lettre de consommation, etc. ! Il faut que ces jeunes gens se mêlent à l'élément civil, il faut qu'ils viennent à nous d'eux-mêmes, qu'ils fassent donc un effort. Et j'estime, que pour se procurer une salle où ils trouveront avec le chauffage et l'éclairage, une bibliothèque, des journaux, presque tous peuvent distraire annuellement de leur portemonnaie une modeste cotisation qui sera souvent une garantie morale non à dédaigner. Avec cette faculté de fréquenter un cercle, il serait bon d'établir quelques cours ou conférences. En Belgique, en France même, dans certaines garnisons, on leur enseigne l'agriculture. Certains officiers français se sont eux-mêmes servis de la conférence illustrée pour instruire les hommes placés sous leurs ordres sur le métier militaire. C'est une initiative excellente qui a produit de très bons résultats. Pour tout cela enfin, il y a une démarche à faire auprès des autorités militaires qui, sauf quelques rares exceptions, se sont toujours montrées bienveillantes.

Enfin, nous ne saurions oublier les *pauvres* et les *malades* qui sont dans les hôpitaux. Eux aussi font partie de la grande famille qui constitue la Nation. Presque partout on a inauguré le régime des concerts dans les hôpitaux, il faut y ajouter les conférences avec vues. Quelques sociétés d'enseignement populaire en ont déjà

pris l'initiative. Au moins là, nous n'aurons pas à nous occuper du recrutement des cours ou conférences à l'étude duquel nous arrivons.

*Moyens d'assurer l'assiduité aux cours
et conférences.*

La conclusion de cet exposé rapide d'un enseignement populaire est déjà à la bouche de chacun de vous : c'est très bien d'organiser des cours et conférences, encore faut-il que ces cours et conférences soient fréquentés. Nous n'avons encore qu'à consulter les Sociétés existantes pour avoir la marche à suivre. En Suède, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Russie, en Amérique, le système mixte qui consiste à faire suivre les mêmes cours et conférences par garçons et filles a très bien réussi ; dans certaines villes, cette réunion a lieu dans la veillée et l'on n'a pas eu à déplorer les accidents qu'on pourrait croire. Le docteur Munthe, directeur de l'École primaire supérieure de commerce de Stockholm, a rapporté au Congrès de 1900 que ce système excitait la stimulation et que la tendance érotique disparaît d'elle-même par l'effet du commerce quotidien et constant des deux sexes et surtout par l'émulation dans les études. Devrons-nous employer ce système ? Je laisse cette question à l'examen. Pour mon compte, je n'y verrai aucun inconvénient, mais les récriminations qu'il a soulevées il y a quelques années, marquent chez nous un état d'esprit dont il faudra tenir compte. La question des heures se pose ensuite. Il est incontestable qu'ayant affaire à des auditeurs obligés de pourvoir à leur existence et parfois à celle de la famille, nous ne pouvons prendre que les heures de repos. Ici encore, des essais ont été faits pour établir des cours aux jeunes filles le soir, et on s'en est généralement bien trouvé, mais je n'insiste pas plus que précédemment. On peut, d'ailleurs, trouver bien des heures favorables, pourvu que patrons, parents

et les intéressés le veulent bien : à l'étranger surtout, on a inauguré les cours du matin à 5 ou 6 heures, et ils sont très fréquentés. Maintenant, il serait bon d'organiser un système de rotation des cours d'année en année : l'enfant qui sort à douze ou treize ans de l'école primaire a devant lui au moins sept ans pour compléter son éducation, il pourra, si les cours et conférences sont organisés méthodiquement, n'en suivre que deux ou trois par an et, tout en tenant compte de leur importance pour sa profession, varier chaque année. L'essentiel, je le répète, est que tout le monde veuille y mettre de la bonne volonté et contribuer sincèrement à une fréquentation assidue de tous les jeunes gens avec lesquels ils ont des rapports : les parents en se mettant en relation directe avec la Société et en veillant très rigoureusement à ce que leurs enfants ne fassent pas l'école buissonnière ; les patrons, en les renvoyant de leurs ateliers ou magasins en temps utile : ainsi, en Angleterre, beaucoup de patrons congédient leurs ouvriers ou employés à 5 heures du soir dans cet unique but, ils ont même facilité l'établissement des cours pendant le jour ; enfin, les jeunes gens en se rendant bien compte que si toutes les personnes précédentes prennent des mesures pour leur faire donner cet enseignement, c'est qu'elles en reconnaissent l'utilité ou plutôt la nécessité.

Malheureusement, cette persuasion morale n'est pas très efficace, il faut bien l'avouer ; on a affaire à de véritables enfants qui commencent à goûter de cette liberté qu'occasionne un premier salaire et qui ne voient dans l'école qu'une contrainte à leur expansion juvénile. Aussi, dans la plupart des sociétés, a-t-on constaté une décroissance progressive dans la fréquentation scolaire. C'est surtout à partir de janvier qu'elle est très sensible, la statistique qui s'empare de tout indique qu'elle est allée à 80 0/0. Vous pouvez croire qu'à l'étranger comme en France, on s'est vivement préoccupé de ce fait qui menaçait l'enseignement populaire et ce n'a pas été en vain. On a d'abord cherché les causes, c'est assez naturel, c'est

au moins méthodique, et on a trouvé, qu'indépendamment des résolutions peu viriles de ces pupilles, la sortie tardive des ateliers, magasins ou bureaux, les travaux extraordinaires du Premier de l'an, l'augmentation du jour qui incite aux promenades du soir, la venue du printemps qui agit souvent sur l'organisation des jeunes auditeurs, la gratuité des cours ou conférences en vertu du proverbe anglais : ne vaut que ce qui se paie, le manque de but immédiat et sensible, toutes ces causes influent différemment sur l'assiduité. Là-dessus, on a imaginé une foule de combinaisons parfois très ingénieuses, qui toutes plus ou moins ont produit un effet favorable. On a fait appel aux patrons qui presque toujours ont répondu dans la mesure des exigences de leur industrie. On a aussi suspendu les cours quinze jours avant et autant après le Premier de l'an. Dans plusieurs Sociétés, on a établi les cours du matin avant la rentrée des ateliers ou magasins même pour les hommes. Presque partout, on a introduit le système des cours payants avec cette correction qu'en fin de cours on rembourse aux plus assidus tout ce qui a été perçu au prorata des présences. Ce système a été l'objet d'un vœu adopté à l'unanimité au Congrès de 1900. On a encore créé des récompenses spéciales pour l'assiduité : en Belgique, un système très employé celui des tombolas de livres acquis avec le prix d'un droit d'entrée ou au moyen d'un ticket de présence, ainsi la Société des soirées populaires de Vervins a distribué, en dix ans, 33,116 volumes ou brochures ; cependant, les tombolas sont interdites en Belgique comme en France, mais, comme vous le voyez, elles sont tolérées dans la pratique sous la condition qu'elles concourent à un but utile moral et désintéressé, ainsi a-t-on respecté à défaut de la lettre l'esprit de la loi. On a eu recours aussi à des primes aux élèves sortants obtenus, soit avec les cotisations, soit avec les fonds de la Société, soit avec des dons de particulier, soit même avec le produit du travail manuel des apprentis. On a constaté encore que la présence ou la

visite aux cours et conférences des membres du Conseil d'administration de la Société produisait un excellent effet au point de vue de l'assiduité. Des excursions ont été organisées pour les élèves qui avaient tant de présences. Les grandes sociétés se sont imposé des bourses de séjour à l'étranger, des bourses aux diverses écoles de commerce et d'industrie; on pourrait y ajouter des bourses ou demi-bourses pour aller visiter les grandes usines ou fabriques de notre pays les plus récemment construites avec charge d'en faire un rapport détaillé. Une heureuse idée que celle des livrets post-scolaires, elle est tout à fait nouvelle, mais je suis certain qu'elle va se répandre et s'appliquer partout. Journallement tenu, ce livret ne peut qu'encourager les élèves à l'assiduité, car le passé commande à l'avenir. Je le préfère encore au diplôme d'honneur, établi dans certains pays, et même en France. Celui-ci, toutefois, n'est pas à dédaigner, mais il demande une organisation plus délicate, partant plus difficile à établir; il faut y faire mention de la scolarité et de la spécialité et de plus amener, ce qu'on obtient à grand'peine, les patrons à prendre ce parchemin en considération. A cet effet, nombre de Sociétés créent des associations d'anciens élèves des cours d'adultes pour faciliter le placement des élèves munis de ce diplôme. Ajoutons encore les concours qui sont, malgré leurs inconvénients et leurs hasards, le moyen pratique le plus efficace qui soit pour créer une hiérarchie de mérite, la seule que permette un régime vraiment démocratique, les expositions ou « grandes leçons de choses, qui donnent le moyen de mesurer les progrès qui ont été faits durant une période déterminée, les albums et collections qui peuvent être consultés tous les jours et qui s'accroissent chaque jour des nouvelles inventions ou compositions des meilleurs ouvriers de l'art et de la pensée. Enfin, Messieurs, certaines sociétés se paient le luxe d'une distribution solennelle des prix, on a même recours pour la présidence aux plus hautes autorités de France : ministres, présidents des Chambres,

membres de l'Institut de la Sorbonne ou Collège de France se disputent, pour ainsi dire, l'honneur de couronner ces futurs ouvriers de notre démocratie. Quand donc le Puy pourra-t-il en faire autant? Je me contente de poser la question. Elle n'est pas insoluble, il suffit de commencer, le reste vient ensuite.

Encore un mot sur la discipline des cours ou conférences. Nous avons déjà vu qu'elle se fait toute seule et je crois que le mieux est de s'en rapporter aux élèves eux-mêmes? En la leur confiant nous sommes à peu près sûrs qu'elle ne sera jamais troublée.

ORGANISATION DES SOCIÉTÉS D'ENSEIGNEMENT POPULAIRE

Voilà, Messieurs, un programme qui tout incomplet qu'il est, vous paraîtra, comme à moi du reste, excessivement chargé. Est-ce une raison suffisante pour y renoncer? Mais toute l'histoire de la civilisation n'est-elle pas là pour vous dire que les plus grandes choses ne s'obtiennent qu'avec le temps et qu'il faut un commencement à tout. Les savants congressistes de 1900 ne nous disent-ils pas que, devant la difficulté actuelle de pénétrer immédiatement ou directement les masses compactes, l'enseignement social doit prendre d'abord pour méthode de s'associer une élite démocratique qui s'élargira progressivement. N'hésitons donc pas à attaquer ce roc de l'ignorance si dangereux pour l'avenir de notre pays, quand tout autour de nous on y travaille avec courage et persévérance. Joignons nos efforts à ceux des généreux citoyens qui nous ont montré la voie pour arriver sûrement à l'émancipation de la future humanité et au mieux-être de nos descendants directs et de nous-mêmes. Aussi dans la ferme confiance que vous ne sortirez pas de cette réunion sans avoir pris la décision de fonder une société d'enseignement populaire, vais-je me permettre

de vous donner mon opinion sur ce que doivent être ces sociétés.

Je commence donc par vous déclarer qu'il faut être un peu éclectique, et ne pas suivre en tous points un système plutôt qu'un autre. D'ailleurs, c'est bien ainsi que cela se passe; l'autonomie de toutes les sociétés d'enseignement populaire a créé entre elles des différences telles qu'il n'est pas rare de trouver, sous le même nom, des sociétés qui pourraient être classées dans deux catégories différentes. Cette liberté, que certaines écoles plus absurdes les unes que les autres semblent vouloir limiter, gardons-la jalousement et usons-en pour constituer ces sociétés. Qu'on les appelle Émancipation, Aurore, Contrat social, Foyer du peuple, Mutualité intellectuelle, Cercle d'éducation populaire, Solidarité intellectuelle, Université populaire, ou simplement Société d'instruction et d'éducation populaire? peu importe. L'essentiel est de bien examiner les services qu'elles sont appelées à rendre et de leur donner une organisation qui réponde exactement à nos besoins. Eh bien! la première question qui se pose est celle de leur étendue territoriale. La solution en est bien simple, car *la Commune* me semble l'entité la plus favorable au bon fonctionnement d'une Société protectrice de notre enseignement laïque de tous les âges. Je la préfère, sans condamner toutefois l'idée d'une association autour de chaque école ou groupe d'écoles. Mais toutes ces sociétés locales auront besoin d'une direction qui pourra être confiée à une *Société départementale* dont le siège serait au Puy et dont le conseil d'administration serait pris en majorité parmi nous. Oui, Messieurs, malgré les objections qui ne manqueront pas de se produire, je ne crains pas de vous dire que nous devons étendre notre influence éducatrice au-delà de notre ville; nous devons, suivant le vœu émis au Congrès international de 1900 déjà cité, aider à la campagne à marcher de pair avec nous, les citoyens. J'estime qu'il y a là un acte de solidarité auquel nous ne pouvons pas nous refuser, il créera un nouveau rappro-

chement entre la ville du Puy et les communes rurales, rapprochement qui ne peut qu'être profitable à tous et qui préparera cette décentralisation que nous attendons depuis si longtemps et dont notre beau Velay bénéficierait d'une façon toute spéciale.

De plus, et toujours en me basant sur le même principe, je pense que ces sociétés d'enseignement populaire ne doivent pas contenir exclusivement une classe sociale plutôt qu'une autre ; pour remplir leur but, elles seront l'image exacte de la société tout entière, elles seront *démocratiques* dans toute l'acceptation du terme. Cela implique l'obligation absolue pour tous les membres d'éviter avec soin les discussions irritantes comme les questions politiques et religieuses quand ils agiront et parleront comme sociétaire. La *laïcité* qui en est le caractère, distinctif permettra à nos sociétés d'étendre leurs bienfaits à tous nos concitoyens, par conséquent bien au-delà de certaines œuvres dites libérales, mais au fond exclusives ; elle n'est en somme que le principe fondamental qui régit tous les États modernes rentrant dans le giron de la civilisation ; comment oserions-nous en méconnaître la valeur et l'éliminer dans la fondation de sociétés auxquelles nous aurons tant à demander. En résumé, je demande que toutes nos sociétés soient fondées en dehors de tout groupement politique, de toute doctrine économique, de toute école philosophique et de toute confession religieuse, et que chacun puisse y entrer avec la certitude que ses convictions intimes n'y seront jamais blessées. Je souhaite encore et très ardemment que ceux à qui incombera la tâche de les diriger, se pénètrent bien de ce principe nouveau mais fécond de « *l'union pour la vie* », pour en faire leur maxime de conduite dans le rôle qu'ils auront assumé ; qu'ils ne voient dans leurs collaborateurs, quels qu'ils soient, que des citoyens venant porter leur contribution à une grande œuvre de solidarité et par cela même méritant tout leur respect. Il importe, pour les rendre prospères, que tous nous fassions taire nos passions pour

nous élever pour ainsi dire au-dessus de nous-même et donner à notre concours un véritable enthousiasme qui, ajouté à l'expérience collective, en assurera le succès. Ah! sans doute des questions peuvent surgir qui entraîneront des avis différents, mais si chacun s'attache à respecter les principes qui formeront la base fondamentale de ces sociétés et à observer franchement les statuts qu'il aura acceptés, je suis assuré qu'il n'y a que les esprits brouillons qui fermeront bruyamment la porte derrière eux. De ceux-là nous n'en aurons que faire, ce sera sûrement une bonne mesure de salubrité. En outre, dans une organisation aussi complexe que pourra l'être celle-ci avec le temps, la loi de majorité prend une importance exceptionnelle, il sera impossible à chacun de n'en point tenir compte dans n'importe quelle circonstance : on ne doit pas craindre de faire le sacrifice de ses idées, si chères qu'elles soient, quand ce sacrifice est nécessaire pour assurer l'existence d'une société qui *doit vivre*.

Mais quelques explications sont nécessaires pour indiquer comment pourrait être organisé l'enseignement populaire dans nos communes rurales. Chaque commune, avons-nous dit, constituerait une société ou une comitè sous un nom quelconque. Un bureau ou conseil d'administration élu par l'assemblée générale des sociétaires serait chargé de l'organisation de l'enseignement populaire suivant le programme d'études que j'ai donné plus haut. Il s'attacherait à prendre dans ce programme ce qui lui paraîtrait le plus indispensable à enseigner immédiatement et ce que, il faut bien le dire, lui permettraient de réaliser les concours qu'il obtiendra. Nul doute qu'avec le temps et de la méthode *toutes les matières* finiront par être comprises dans un *cycle* qui aura l'avantage de rattacher à l'école *tous* nos jeunes gens de la campagne. Il est bien entendu que chaque comitè local aurait la libre disposition de ses fonds qui seraient employés : 1^o à assurer des cours d'adultes dans toutes les écoles laïques de la commune en complétant les sommes

qui pourraient être fournies par le budget communal et par l'État; 2° à créer des cours spéciaux pour les deux sexes s'ils doivent être faits par les instituteurs et institutrices qui se chargeront en outre gratuitement de conférences avec projections puisqu'ils ont à leur disposition les vues du Musée pédagogique; 3° à payer les frais de récompenses quand les ressources le permettront; 4° à pourvoir à toutes les dépenses nouvelles suscitées par des améliorations que chaque Société tiendra à apporter à l'organisation de l'enseignement populaire, soit en suivant l'exemple d'autres Sociétés, soit en consultant l'Association départementale, soit encore mieux d'après sa propre initiative.

Ici, vous me permettez de m'arrêter un instant pour réparer un oubli et ajouter à notre programme d'études qui ne s'applique pas en entier à la campagne, certaines particularités qui méritent bien l'attention du monde agricole. Un instituteur, M. le Breton, a proposé, au dernier congrès de l'enseignement populaire, la création de musées communaux ruraux par les élèves, sous la direction de leurs instituteurs. Voilà un bel objet d'études pour nos jeunes gens des villages. Et, pour donner une indication à ceux qui ne connaîtraient pas ce genre d'enseignement, voici comment l'entend l'auteur même du vœu. « La section agricole d'un musée communal rural pourrait renfermer la carte agronomique de la commune, l'énumération des principaux produits agricoles, des fermes-modèles, des fermes importantes, des propriétés, exploitations, champs d'expériences, cultures diverses intéressantes à visiter, des échantillons de ces différentes terres arables prises comme types; des tubes contenant les éléments analytiques de ces terres, les procès-verbaux des analyses opérées avec désignations soigneuses des lieux dits des terres analysées; l'indication des doses d'engrais chimiques ou de leur équivalent en fumier de ferme qu'il conviendrait d'employer pour obtenir de bons résultats dans telle ou telle culture à faire; des modèles d'instruments et machines agricoles, propres à

la culture locale ; la mercuriale ; les journaux et statistiques agricoles ; les relations des bons procédés mis en pratique et donnant de bons résultats ; des renseignements utiles se rapportant à l'outillage, à l'élevage, au greffage ; enfin, tous les documents émanant soit du Ministère de l'agriculture soit de l'Institut agronomique etc. ». Un tel musée, Messieurs, ne peut pas être l'œuvre d'un jour et d'une génération, il devra être l'œuvre de tous les paysans de la commune et s'augmenter à chaque génération de toutes les expériences nouvelles ayant un caractère scientifique ; il constituera à la longue le meilleur traité d'agriculture qu'on puisse imaginer pour les habitants de la commune. A côté de ce musée dont le comité local devrait favoriser la création, il serait presque urgent de louer un jardin d'essai qui permettrait avec quelques mètres carrés de terrain judicieusement employés des expériences agricoles, des pratiques d'horticulture et d'arboriculture. Il va sans dire enfin que la plupart des cours spéciaux auront pour objet l'enseignement de l'agriculture, des notions d'économie et de comptabilité rurales sans préjudice de l'éducation générale aussi nécessaire sinon plus à la campagne qu'à la ville.

Quant à l'organisation d'une Société départementale, je dois vous dire que si nous laissons les communes isolées, un grand nombre ne créeront rien ; il importe cependant de fonder partout une sorte de Comité de patronage qui veillera non seulement à la fréquentation des cours d'adultes et spéciaux, mais aussi à celle des écoles primaires si irrégulière dans nos campagnes. Ce seraient en somme des petites A qui, vous le savez, en unissant aux quatre coins de la France l'école, la famille, la société, sont actuellement les forces vives grâce auxquelles l'éducation sociale atteint le plus le peuple. « Ne l'oublions pas, dit M. Caze, inspecteur général de l'instruction publique, si l'action matérielle, se traduisant par les secours indispensables aux familles indigentes, est de toute nécessité pour rendre effective l'obligation scolaire, c'est l'action morale et sociale, inspirée par un vif

sentiment du devoir qui incombe à chaque citoyen, et qui leur donne l'esprit de désintéressement et même de sacrifice, sans lequel un gouvernement démocratique vraiment digne de ce nom ne peut exister. » C'est cette action morale et sociale que nous nous efforcerons de provoquer dans toutes les communes en constituant pour les comités locaux un bureau de renseignements, un centre d'études et d'action au besoin. Des conférenciers pris parmi les membres de cette nouvelle Société pourront, suivant les circonstances, se rendre au milieu de nos populations rurales pour leur démontrer la nécessité de s'intéresser soit à l'instruction primaire, soit aux œuvres post-scolaires, ou de créer des sociétés locales. Des concours et des expositions en vue de récompenser les élèves qui auront assisté assidûment aux différents cours d'adultes pourront être organisés entre toutes les communes. A l'aide d'une petite contribution par commune, ne pourrait-on pas donner un compte rendu général de toutes les œuvres des sociétés locales? Ce serait là un puissant moyen d'émulation; certaines sociétés fédérales ont en effet créé un Bulletin hebdomadaire ou mensuel. N'y voyez-vous pas enfin un moyen, non pas de détruire les coteries locales, mais de les rendre moins acres par suite des relations qui deviendront plus nombreuses entre le Puy, les villes rurales et les villages, relations multiples qui se traduiront par une augmentation d'adhésions aux sociétés locales et un souci plus vif de l'éducation populaire? Et cette communauté de sociétés ne sera-t-elle pas comme un courant électrique qui activera les énergies fatiguées et facilitera cette union d'idées, de sentiments de volontés qui doit faire l'unité morale de notre pays. Il y a là en somme une question très grave à étudier, car, je le répète, il me paraît impossible de ne pas offrir à nos concitoyens de la campagne, les avantages que nous pouvons retirer de la concentration des forces intellectuelles dans notre ville, surtout si elles ne doivent pas imposer une grande charge. A ce sujet, on pourrait demander aux diverses associations

locales une petite cotisation pour les frais d'affranchissement, ce qui serait peu de chose. D'ailleurs, d'un contrat ayant pour cause la solidarité il ne peut résulter une injustice. En résumé, cette Société départementale se recruterait au moyen de membres individuels et des Sociétés laïques qui seraient représentées dans les réunions par des délégués. Son but, nous le trouvons dans les statuts de l'Union post-scolaire de la Loire : « En un mot, la Fédération générale a pour but de fortifier et de coordonner l'action commune des associations, mais en laissant à chaque groupe le soin de s'administrer selon les statuts, agir selon ses aspirations, en ne s'immisçant à aucun degré dans la direction que chaque Association croira donner à son organisation. » Nous pouvons le compléter par l'article 2 des statuts de l'Association landaise des Amis de l'École : « Cette association a pour but de grouper les personnes des deux sexes qui voudraient prêter leur concours et accorder leurs encouragements aux œuvres visant l'éducation morale et sociale des enfants, des adolescents et des adultes des deux sexes. »

Voyons maintenant l'extension à toutes les classes sociales de nos Sociétés d'éducation populaire. Comment s'y prendre ? Le moyen est bien simple, c'est de mettre la cotisation minima accessible à toutes les bourses et d'en faciliter les versements par acomptes à l'aide de quelque procédé ingénieux ; ainsi, par exemple à 2 fr. par an, il n'est pas un ouvrier, pas un paysan qui puisse nous dire : Je ne puis faire ce sacrifice. Je n'ai pas vu de cotisation aussi petite, cependant dans beaucoup de sociétés l'élément ouvrier domine. Et il est essentiel, je le dis bien haut, que les classes ouvrières et paysannes donnent leur adhésion pour prendre de l'intérêt à notre œuvre, envoyer aux cours leurs enfants et jeunes gens et venir elles-mêmes aux conférences. Bien mieux, pas un enfant, garçon ou fille, ne devra quitter les bancs de l'école sans se faire inscrire au tableau des anciens élèves ; quelle que soit l'obole qu'ils puissent apporter,

ces pupilles de nos Sociétés, en se voyant prendre pour de véritables personnes qui commencent leur rôle dans le monde, en voyant leurs noms figurer à côté de celui de leurs parents, n'hésiteront pas à venir continuer leur instruction avec un tel début et compléter leur éducation civique, et soyez certains qu'ils assureront pour l'avenir le recrutement et le fonctionnement de ces associations ainsi que de toutes celles que le Progrès engendrera dans leur intérêt comme dans celui du pays.

Et puisque nous en sommes à la question pécuniaire, recherchons les éléments d'un budget, tel que le comporterait une Société au Puy. Au chapitre des recettes figurerait d'abord le chiffre des cotisations de tous les membres de la Société. Comme article 2, il pourrait y avoir les cotisations plus fortes des membres honoraires qui, voyant les efforts aboutir à quelques résultats, deviendraient plus nombreux et plus généreux. A l'article 3 seraient inscrites les subventions d'où qu'elles viennent. Qu'on les approuve ou non, tant qu'il y en aura, il faudra, permettez-moi cette expression vulgaire, tirer toutes les ficelles qui aboutissent au cordon de la bourse qui les détient. Qu'elles soient en argent ou qu'elles soient converties en livres de bibliothèque, en récompenses diverses, elles seront toujours acceptées avec reconnaissance. Il est particulièrement une chose que toutes les communes doivent s'imposer ; c'est le crédit nécessaire pour parfaire la quote-part que donne l'Etat en vue de la création des cours d'adultes dans toutes les écoles laïques. Enfin, un quatrième article serait réservé aux dons des philanthropes. J'en ai rencontré beaucoup dans l'étude que j'ai faite des Sociétés d'enseignement populaire ; et, s'il en est de justifiés, ce sont assurément ceux-là. Ne viendraient-ils que dans dix ans, il est permis d'en faire état.

Passons au chapitre des dépenses. Tout d'abord, l'administration est gratuite ; pour cela s'impose la loi de la division du travail. Ainsi le comité devra-t-il être assez nombreux pour que chacun ayant une part de l'adminis-

tration n'en soit pas incommodé pour ses occupations personnelles. Mais avant d'entrer dans le détail des dépenses, il importe de rappeler une règle de comptabilité bien banale que tout le monde connaît, mais dont les Sociétés s'affranchissent quelquefois, c'est celle de la Balance des comptes. C'est au Conseil d'administration que sera réservée la création des crédits nouveaux pour dépenses nouvelles, suivant l'augmentation des ressources. Les frais de bureau ou d'imprimés constituent une dépense inévitable dans toute société; la location d'un petit immeuble pour l'administration paraît indispensable à moins qu'on ne soit suffisamment riche pour avoir une salle de bibliothèque et de réunion pour tous les sociétaires. Quant aux locaux pour cours et conférences, on pourrait, en attendant d'être chez soi, demander à la ville de prêter les siens. L'organisation des cours d'adultes à assurer dans toutes les écoles laïques de la ville demandera ensuite le concours pécuniaire de la Société qui complétera les crédits accordés par la ville et l'Etat. Après cela, on pourrait mettre à l'étude le projet d'une fête de famille où seraient invités les sociétaires ainsi que les élèves inscrits par les parents et ayant fréquenté assidûment les cours, laquelle fête pourrait avoir lieu au printemps; puis un second projet de conférence par un orateur étranger, suivie d'un banquet auxquels pourraient prendre part toutes les associations similaires du département; il faut bien compter que notre idée ne sera acceptée par la majorité de nos concitoyens que par une propagande acharnée. Viendrait ensuite la question de la salle de lecture ou de réunion où un certain nombre d'abonnements à diverses publications scientifiques, économiques, pédagogiques, donneraient à toutes les classes de la société le moyen de se voir, de se reconnaître. Et sauf quelques crédits de détail, par exemple achat de différents jeux, appui apporté à des sociétés de gymnastique, de tir, d'escrime, chorales etc., on pourrait alors songer à une distribution solennelle des prix pour laquelle on obtiendrait j'en

suis sûr, de nombreux concours, les objets donnés en récompenses pouvant aussi être en nature à la condition qu'ils conservent un caractère éducatif, qu'ils aient une utilité morale incontestable. Voilà, à peu de chose près, le chapitre des dépenses tel qu'il devrait être, vous le trouverez sans doute chargé, car je pressens votre scepticisme au sujet des adhésions à cette œuvre. Cependant combien il est modeste à côté de celui des autres sociétés et des Universités populaires qui sont encore toutes jeunes. Il faudrait voir, pour vous édifier, les Voruit ou Maisons du peuple que nos voisins et amis les Belges ont fait bâtir et qui sont de véritables monuments et, en Angleterre, le palais du peuple d'Est-End qui sert de modèle à tous ceux qu'on ne cesse de construire depuis quelque temps. A Paris même où les loyers et les maisons sont chers, M. Deherme, le fondateur des Universités populaires dit que toutes les Universités populaires doivent comprendre plusieurs salles de cours, musée du soir, salle des spectacles, salle d'escrime et de gymnastique, salle de bains-douches, salon de conversation, salle de bibliothèque, laboratoires, cabinet de consultation, pharmacie, restaurant de tempérance, école normale d'éducateurs populaires, offices de placements, mutualités, assurances, etc. Mais, sans nous laisser éblouir et entraîner par ce qui se fait ailleurs nous pouvons, je crois, obtenir d'aussi bons résultats pourvu que nous ayons confiance en nous, *que nous sachions vouloir et agir.*

Il me reste, Messieurs, un dernier et pressant appel à faire à tout le monde. Je ne sais si j'ai réussi, mais j'ai voulu, avec le seul souci de faire œuvre pratique, vous montrer deux choses : l'empressement avec lequel a été accueillie partout cette idée de l'enseignement populaire et les besoins immenses et immédiats auxquels il doit satisfaire. Pensez-vous maintenant qu'on puisse se croiser les bras et attendre de l'Etat cette diffusion de l'instruction qui est, on l'a dit souvent, la conséquence logique et matérielle de tout régime démocratique ? Mais l'Etat

longtemps encore ne pourra s'occuper de cet enseignement populaire que pour prêter son appui moral à l'initiative privée. Je prie donc tout d'abord les citoyens capables de vouloir bien prêter leur concours pour l'organisation des cours et conférences. Ce concours pourra être rendu plus facile par l'adoption d'un sujet divisé en un petit nombre de leçons. Le corps enseignant tout entier, y compris les instituteurs et institutrices, les fonctionnaires de tous ordres, ceux qui exercent les professions libérales et les rentiers sont assez nombreux pour assurer tous les services concernant la culture générale sans que personne ait à en souffrir dans ses occupations personnelles. On a, dans certaines sociétés, créé un cabinet de consultations médicales ou juridiques et même économiques. J'estime que notre programme est suffisamment vaste sans faire de nos sociétés des institutions d'assistance. Eloignons l'aumône des Universités populaires et créons-les par l'effort, dit M. Guieysse que j'ai déjà cité. Ce service d'aumône est, en effet, en contradiction avec le but que nous visons, l'émancipation de la personne humaine, il est d'ailleurs déjà assuré à la louange de presque tous les praticiens. Mais voilà une autre catégorie de professeurs ou conférenciers qui, depuis quelques années, ont fini par comprendre qu'ils avaient un rôle important à remplir dans les sociétés d'enseignement populaire. Je veux parler des patrons commerçants et industriels. Qui, en effet, peut mieux développer le goût réel des affaires, l'amour des entreprises que celui qui y a passé soit pour lui-même soit pour celui dont il a la confiance? Beaucoup d'entre-eux hésitaient et hésitent encore sous prétexte qu'ils ne sont pas orateurs. M. Hémelryck de Liverpool leur a répondu au Congrès international de Venise en 1899 que, pour eux, l'enseignement devait se borner en causeries familières et qu'il se contentait d'un simple homme d'affaires qui pourra seulement parler de l'expérience acquise par lui-même dans la pratique. J'apprendrai de plus à ces Messieurs que le Congrès international de l'enseignement

technique de 1900 à Paris a émis le vœu adopté à l'unanimité que dans toutes les écoles de commerce et d'industrie on fasse appel à leur expérience ; c'est donc qu'on a reconnu en eux d'excellents éducateurs au point de vue professionnel et même technique. Aussi j'espère que devant de telles raisons un certain nombre de patrons, soit commerçants soit industriels, voudront bien se charger de la culture professionnelle de leurs jeunes concitoyens. A tous ceux qui s'intéressent aux choses agricoles je ferai également appel pour communiquer tout ce qu'ils savent à nos braves paysans dont l'éducation professionnelle est bien négligée. Certains cantons, Menton par exemple, ont fini par s'imposer de lourds sacrifices pour obtenir un agronome chargé de faire de l'enseignement pratique. Nous ne sommes pas dans un pays aussi riche, mais l'union fait la force, et les pouvoirs publics aidant, peut-être pourrait-on arriver à faire quelque chose d'analogue ; pour cela il faut que les paysans viennent à nous sans crainte et sans défiance. Il en est encore d'autres à qui je ferai un nouvel appel très pressant, ce sont les ouvriers ou employés. Point n'est besoin de faire des discours étudiés pour exprimer sa pensée. Dans les grandes villes ils ont obtenu un très vif succès. Je compte donc que quelques-uns s'y hasarderont pour donner l'exemple et montrer à leurs camarades que rien n'est impossible.

Vous m'excuserez, Messieurs, de vous avoir retenus aussi longtemps. Je ne puis cependant, tant est profonde chez moi la conviction qu'il y a beaucoup à faire pour l'éducation populaire, je ne puis, dis-je, m'arrêter avant d'inviter tous nos concitoyens du Puy comme du département à adhérer à ces Sociétés qui sont avant tout des institutions démocratiques. Que les jeunes gens qui ont eu le privilège de faire des études secondaires viennent, comme à Paris, à Lyon, se joindre à nous pour fraterniser avec les ouvriers ou les paysans, ils en seront les uns et les autres récompensés en sentant leur cœur tressaillir à cette communion intime de

leurs âmes. Les privilégiés de la fortune trouveront là une nouvelle occasion de montrer qu'ils ne sont point les égoïstes que l'on croit dans certains milieux mal conseillés. Je réitère aux ouvriers, aux petits patrons et aux paysans l'invitation que je leur ai déjà faite, ils trouveront chez nous, soit pour leurs enfants, soit pour eux-mêmes, l'enseignement qui les aidera à affronter la vie que les progrès de la civilisation et la concurrence économique des peuples rendent de plus en plus difficile; ils recevront l'éducation qui les rendra aptes à remplir avec connaissance leurs devoirs de bons citoyens et d'honnêtes gens. Que les fonctionnaires dont l'exemple est d'une si haute portée n'hésitent pas à s'inscrire, ils se créeront dans ces Sociétés des relations nouvelles qui leur feront aimer notre pays et les y attacheront. J'aime à croire que tous les délégués cantonaux, tous les membres des commissions scolaires ou caisses scolaires, c'est-à-dire tous les citoyens à qui on a fait l'honneur de confier une parcelle de l'administration de notre enseignement primaire, se feront un devoir non seulement de donner les premiers leur adhésion à cette idée d'enseignement populaire laïque, mais encore de faire connaître notre œuvre et d'employer leur influence à en répandre les bienfaits jusque dans les plus petits villages; ils trouveront dans les Sociétés, et surtout dans la Société départementale, un guide éclairé qui leur a parfois fait défaut et qui les a empêchés souvent de faire le bien selon leur cœur et leur volonté. Il faut aussi que, dans tout le département, les instituteurs et les institutrices nous secondent; je n'ai pas à faire leur éloge, d'autres plus autorisés que moi, s'en sont chargés à maintes reprises, mais je crains qu'un certain nombre ne se laissent décourager par les difficultés locales qui ne manquent pas de se présenter chaque fois qu'on veut introduire du nouveau; ils doivent s'élever au-dessus de tous les qu'en dira-t-on pour ne suivre qu'une idée, celle de l'œuvre généreuse à laquelle ils doivent se vouer corps et âme; ils sont les

mieux placés pour propager autour d'eux cette idée de l'enseignement populaire des adultes ; ils trouveront dans la Société départementale et, en attendant cette création, auprès de leurs chefs ou chez nous, tous les renseignements qui leur seront nécessaires, soit pour le développement de leur enseignement, soit pour l'organisation des sections dans les communes. Enfin, je ferai un appel énergique aux dames, elles doivent aussi donner leur adhésion, car malgré certaines difficultés, il est possible de faire pour leur sexe ce qui se fera pour les hommes ; cela se fait ailleurs, je ne vois pas que nos concitoyennes soient bâties d'un autre marbre que les Lyonnaises, par exemple, pour qui on a établi un enseignement populaire très complet ; elles trouveront chez nous tous le respect et la courtoisie qui nous sont déjà imposés par leur sexe, mais qui le seront encore plus par leur dévouement ; leur adhésion sera un précieux stimulant pour nous et je suis heureux d'avoir pu trouver au Puy même une œuvre d'avenir qui nous commande d'agir.

Je termine en vous invitant à relire cette belle page de philosophie sociale que le président de la Chambre, M. Léon Bourgeois, vient de prononcer à Saint-Étienne sur la Mutualité française, elle mérite d'être ajoutée à celles de son prédécesseur, M. Paul Deschanel, encore un apôtre fervent de la Mutualité. Eh bien, Mesdames, Messieurs, en demandant votre adhésion, je vous invite à une œuvre de mutualité, je vous propose de faire de la mutualité intellectuelle tout simplement. Et d'autre part, n'avez-vous pas entendu proclamer que le *xx^e* siècle serait le siècle de la solidarité ? C'est encore l'éminent M. Léon Bourgeois qui l'a prédit dans un livre admirable qui nous apprend où et quel est le vrai patriotisme. Or, chaque jour est un pas vers la réalisation de cette prophétie, car des besoins nouveaux se font sentir, qui réclament cette force incommensurable de l'association pour laquelle nous devons désormais inscrire au chapitre des dépenses de notre

budget personnel un nouveau crédit ainsi intitulé : Solidarité.

D'ailleurs, Messieurs, en semant l'instruction à profusion, en augmentant la puissance de la raison, en multipliant les volontés énergiques et sincères, et en nous rapprochant tous pour chercher ensemble à connaître nos droits et nos devoirs, nous travaillerons pour nous-mêmes, pour nos familles, pour la France, pour la République.

